
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 30 DÉCEMBRE 1847.

Crédit provisoire d'un million de francs pour le Département de la Justice.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

Le projet de loi de crédit provisoire d'un million, que j'ai l'honneur de soumettre à la Législature, a pour objet de me mettre à même de pourvoir aux dépenses urgentes qui incombent au Ministère de la Justice dès l'ouverture de l'exercice 1848. Vous n'hésitez donc pas, Messieurs, à m'accorder ce crédit à valoir sur les allocations budgétaires proposées pour 1848.

Le Ministre de la Justice,

DE HAUSSY.

PROJET DE LOI.

Léopold,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de la Justice,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre de la Justice :

ARTICLE UNIQUE.

Il est ouvert au Ministère de la Justice un crédit provisoire d'un million de francs (1,000,000 de francs), à valoir sur le Budget des Dépenses du Département de la Justice pour 1848.

Donné à Laeken, le 23 décembre 1847.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

DE HAUSSY.
